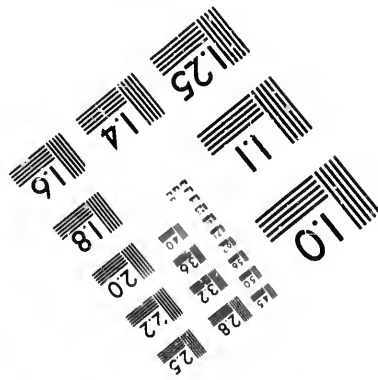
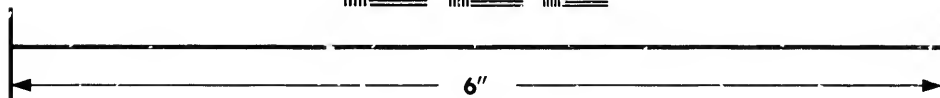
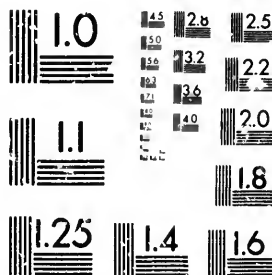


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
15
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
55

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
5

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	12X	15X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

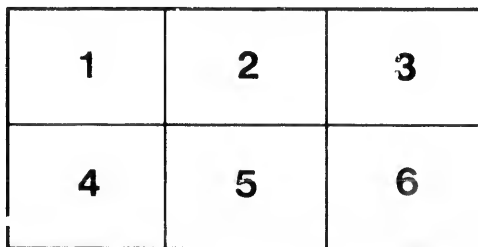
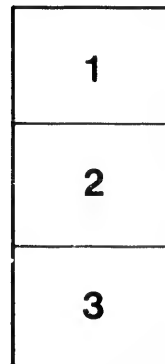
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

rrata
o

elure,
n à

à
b
le
a
fo
K

NOTRE-DAME
DE RECOUVRANCE

DE QUÉBEC.

La première chapelle qui ait servi d'église paroissiale à Québec, est celle que Champlain fit construire à la basse ville, en 1615, dans l'anse du Cul-de-Sac (1), où le nom de Champlain est resté attaché à la rue qui aboutissait à cette chapelle. Les Récollets y firent les fonctions curiales jusqu'à la prise de Québec par les Français (1615-1629).

(1) Voir *Découverte du tombeau de Champlain*, p. 3 et suiv.

Au retour des Français, en 1632, on trouva l'habitation brûlée, c'est-à-dire, le magasin (1) avec les dépendances. Il fallait donc loger au fort ; et, dès ce moment, la petite population de Québec commença à suivre l'exemple de la famille d'Hébert, et à gravir la côte de la Montagne. La première année (1632-33), on se contenta d'un appartement du château Saint-Louis, pour y faire les offices (2). Enfin, de retour à Québec en 1633, Champlain, après le départ de la flotte, accomplit le vœu qu'il avait fait de bâtir une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, si le Canada était rendu à la France. On donna à cette petite église le nom de *Notre-Dame de Recouvrance*, tant à cause de l'accomplissement de ce vœux, que parce qu'on y mit sur l'autel une image de la Sainte Vierge en relief, recouverte d'un naufrage comme par miracle.

Mais, où était cette chapelle ?

(1) Le magasin était précisément à l'endroit où est aujourd'hui l'église de Notre-Dame des Victoires (Archives de la paroisse de N.-D. de Québec).

(2) Catalogue des B'onf. de N.-D. de R.c. — De ce que, cette année là, on fit les offices au fort, il ne faudrait pas conclure que la chapelle du Cul-de-Sac fût brûlée ; puisque le P. Le Jeune (Relat. 1633) nous apprend que, le 24 octobre 1632, il alla dire la messe à la basse ville, où il n'y avait certainement aucune autre chapelle. On conceit que, la population étant presque toute à la haute ville, cette petite chapelle, déjà insuffisante, devenait plus incommode pour les circonstances. D'ailleurs, l'absence du gouverneur laissait la jouissance d'appartements qui pouvaient être très-convenables, en attendant une construction permanente.

M. l'abbé Ferland (Cours d'hist. du Canada, I, 165, note 2) affirme « qu'elle était sur l'emplacement ou dans le voisinage immédiat de la cathédrale anglicane actuelle. » Et nous savons personnellement qu'il s'appuyait uniquement sur ce que Notre-Dame de Recouvrance était proche du fort Saint-Louis, et que sa position n'était pas celle de l'église actuelle.

Il est vrai que la Relation de 1635 dit que Notre-Dame de Recouvrance était proche du fort. Mais tous ceux qui demeuraient dans l'enceinte, ou, comme on disait alors, dans l'*enclos* de Québec, pouvaient, avec leurs amis d'Europe, se servir de la même expression. C'est ainsi que la Mère de l'Incarnation écrit à la supérieure des religieuses de la Visitation de Tours : « L'on jette les fondements de notre monastère proche le fort de Québec (1). » De même, le P. Le Jeune (Relation 1632) dit : « Nous allâmes célébrer la sainte messe dans la maison de Madame Hébert, qui s'est habituée auprès du fort, du vivant de son mari. »

La proximité du fort, n'est donc pas une preuve que Notre-Dame de Recouvrance fût « sur l'emplacement ou dans le voisinage immédiat de la cathédrale anglicane. »

En second lieu, de ce que l'église n'a pas été rebâtie à la même place, on n'est pas en droit de conclure qu'elle n'a pas été du tout construite sur l'ancienne *terre del'Eglise* ; car elle a pu être seulement reculée et placée sur une autre partie du terrain primitif.

Mais, à défaut de preuves positives, on pourrait établir d'une manière satisfaisante que la *terre de l'Eglise* n'a jamais été dans le voisinage immédiat de la cathédrale anglicane. En effet, le terrain où est aujourd'hui cette dernière église, appartenait dans l'origine à la Compagnie ; il appartenait encore au gouvernement, lorsqu'il fut donné aux PP. Récollets sous M. de Frontenac. Or, si, depuis l'incendie de

(1) Lettre du 24 août 1641.

1640, il eût cessé d'appartenir à l'église, ce changement se serait effectué ou par échange avec la Compagnie, ou par rachat, ce dont on n'eût pas manqué de passer un acte dans les formes ; ou enfin par une spoliation manifeste, contre laquelle la fabrique et le curé en exercice devaient réclamer énergiquement. Pareille conduite, du reste, n'était conforme ni au caractère, ni aux habitudes de la compagnie des Cent-Associés.

D'un autre côté, la *terre de l'Eglise* n'aurait pu devenir la propriété d'un particulier sans un acte authentique, dont copie se retrouverait et dans les archives de la fabrique, et dans les titres du possesseur actuel. D'ailleurs, les propriétés avoisinantes ne pouvaient manquer de faire mention de cette terre qui leur aurait servi de bornes. C'est cependant ce qui est encore à trouver.

Et comment le *Journal des Jésuites* (1) n'aurait-il pas parlé d'un fait aussi important, lui qui nous informe de la construction d'un four, et de la distribution du pain béni ? Les Relations elles-mêmes, quoique d'habitude moins minutieuses, auraient eu sans doute quelque occasion de noter en passant un changement si remarquable à cette époque.

II

Mais, outre ces preuves négatives, on peut établir, par des documents positifs, que le terrain de Notre-Dame de Recouvrance faisait partie du terrain de la Cathédrale et du Presbytère actuel.

1° La première preuve peut se tirer de l'acte en vertu duquel M. d'Ailleboust se réserve, dès le 10 janvier 1649, c'est-à-dire, plus de deux ans avant la première concession faite à l'église, la pièce de terre comprise entre la rue du Fort et la rue du Trésor, d'une part, et les rues Buade et Sainte-Anne de

(1) Le *Journal des Jésuites* commence en 1645, l'année même qu'on commença à s'occuper de rebâtir.

l'autre. « Cette place, y est-il dit (1), tient d'un côté à un chemin qui est entre la dite terre et les terres de l'église paroissiale de ce lieu ; d'autre côté aux terres non concédées » (le Rond) ; « d'un bout, à un chemin piésante » (la petite rue du Trésor) « qui est entre la dite terre et les terres de Jean Côté (2) ; d'autre, à un chemin qui est entre la dite terre et la grande place (3). » La concession que M. d'Ailleboust fait plus tard de ce morceau de terre à Jean et à Charles Jobin, en vertu de cet acte, prouvent que cette réserve était bien en effet située comme nous l'avons dit ; seulement, elle était orientée nord-est sud-ouest et nord-ouest sud-est, parallèlement à Notre-Dame de Recouvrance, comme nous le verrons bientôt. Il y avait donc, dès 1649, là où est en partie la cathédrale aujourd'hui, une terre qui, non-seulement appartenait à l'église, mais que l'on appelle purement et simplement *la terre de l'Eglise*, et cela avant la plus ancienne concession dont la fabrique ait un titre régulier.

2^o La seconde preuve, c'est le titre même de la première concession faite à la paroisse. Ce terrain, de forme quasi triangulaire, était compris entre la rue Buade et l'emplacement actuel de l'Archevêché. Voici la substance de cet acte : « Louis d'Ailleboust, etc ... avons distribué et départi une place située dans l'enclos de Québec, contenant trente-huit perches et demie de terre ou environ, tenant d'un bout à la grande place, et d'autre bout au sieur Couillard (4) : d'un côté à la terre de l'Eglise et d'autre côté au

(1) Pour n'être pas trop long, nous ne donnons ici qu'un résumé. Nous supprimons en particulier les rumbes de vent, dont nous tirerons une autre preuve plus loin.

(2) Jean Côté avait en effet un emplacement à l'encoignure de la rue du Trésor et de la rue Buade, côté ouest ; il le donna en dot, quelques mois plus tard, à sa fille Simonne, qui se maria à Pierre Soumandre (Greffé d'Audouart).

(3) La Grande-Place, ou Esplanade du Fort, comprenait alors, outre l'espace qui se trouvait devant la porte du Fort (c'est-à-dire, une partie du Rond), tous les emplacements situés entre la côte de la basse ville et la rue du Fort. C'est ce que constatent en particulier les deux premiers documents que nous citons ici.

(4) Le terrain de l'Archevêché faisait partie du clos de Couillard :

grand chemin qui va du magasin chez le dit sieur Couillard (le chemin de la basse à la haute ville). Fait au fort Saint Louis de Québec, ce 4e jour de juillet 1651. » Sur le dos est écrit de la main du P. Jérôme Lalemant, qui était curé alors : « Concession d'une place devant l'église. »

On peut déjà ici constater : 1. Que la *terre de l'Eglise* n'était séparée de la rue de La Montagne que par cet emplacement de trente-huit perches et demie. 2. Qu'elle était du côté opposé à cette rue ou côte de la basse ville, par conséquent vis-à-vis de la Réserve de 1649, mentionnée plus haut.

3° Un troisième document va nous déterminer maintenant, sinon la profondeur, du moins la superficie approximative de ce terrain. C'est l'acte par lequel Couillard donne à la fabrique un morceau de terre de 80 perches, à condition d'avoir un banc dans l'église. Le sieur Bourdon, dans son procès-verbal de mesurage, s'exprime ainsi : « Ai mesuré une pièce de terre sise au dit Québec où est à présent en partie bâtie l'Eglise du dit Québec, contenant quatre-vingts perches de terre ou environ, bornée ainsi qu'il ensuit : du côté du sud, la terre appartenant à la dite église ; du côté du nord, joignant les pieux du dit sieur Couillard (1) ; d'un bout à l'ouest, les terres appartenant aussi à la dite église ; (2) d'autre bout à l'est, le chemin qui va de la maison du dit Couillard au fort de Saint-Louis (3)...le 9 janvier 1652. »

Cette pièce prouve :

1. Que la terre de l'église était au sud du terrain de Couillard, et en-deçà de la rue Buade ;

(1) Ces pieux suivaient une ligne partant de la porte de la chapelle du Séminaire, ou environ, et allant aboutir vers le coin de la clôture du Parlement, près du pignon de l'Archevêché. (Plan de mesurage de Boutet, archives du Séminaire de Québec, carton AA.)

(2) Ce sont les emplacements de la rue de la Fabrique et partie du terrain qui se trouve entre le Séminaire et le marché, avec le devant de l'Eglise. (Archives de la Fabrique).

(3) La maison de Couillard, dont nous avons retrouvé les fondations en 1866, était située dans le jardin actuel du Séminaire, devant la porte qui donne sur la grande allée.

2. Qu'elle s'étendait, vers l'est jusque vis-à-vis la rue du Fort ;

3. Qu'elle avait en superficie environ deux tiers d'arpent, ou 10 perches sur 6 de profondeur, puisque, après la donation de Couillard, elle contenait environ 140 perches (1). Elle devait avoir cette étendue pour le moins ; car la profondeur nous est donnée, à très-peu de chose près, par l'ancienne clôture de Couillard (mesurage de Martin Boutet, 1667), et l'acte de Réserve, cité en premier lieu, donne à entendre assez clairement qu'elle s'étendait de ce côté au moins jusqu'à l'alignement de la rue du Trésor. C'est aussi ce que semble indiquer le plan de Québec de 1660, tout en orientant ce terrain sur l'église nouvelle et sans tenir compte des acquisitions que la fabrique venait de faire ; car il termine l'enclos du presbytère et de la paroisse aux chapelles latérales, à peu près vis-à-vis la rue du Trésor.

Un examen attentif des trois documents dont nous venons de donner la substance, nous conduit donc à cette conclusion : que *la terre de l'Eglise* était la partie du terrain actuel qui s'étendait depuis le pignon est du presbytère, ou environ, jusque vers le centre de l'église d'aujourd'hui.

III

Un dernier point reste à éclaircir : savoir, comment était orientée Notre-Dame de Recouvrance ? Elle n'était pas exactement à la même place que la Cathédrale ; mais était-elle du moins dans le même sens ?

Si l'incendie de 1640 n'avait pas réduit en cendres et les archives de l'Eglise et les papiers du Greffe, nous y trouverions sans doute quelque lumière. Mais, sans document positif, sans carte, sans plan, il semble difficile, pour ne pas dire impossible, de résoudre cette question.

Cependant une étude attentive des premiers titres

(1) Nous ne donnons ces chiffres que comme approximatifs, nos calculs ayant été faits sur des plans que nous n'oserions garantir en tous points ; cependant ils ne peuvent être bien éloignés de la réalité.

de concessions nous inclinait à croire que cette église avait dû être située dans une direction à peu près parallèle à la rue de la Fabrique, et que par conséquent l'église actuelle faisait un angle considérable avec l'ancienne.

PREMIÈRE RAISON : *la direction qu'avait la rue Buade à l'époque de la Réserve du 10 janvier 1649.* Il est dit dans l'acte que le chemin qui est entre la dite terre et la terre de l'Eglise « court nord-ouest et sud-est, » c'est-à-dire, dans un sens à peu près parallèle à la rue de la Fabrique.

SECONDE RAISON : *la direction de l'ancienne clôture de Couillard.* Elle était également dans le sens de la rue de la Fabrique, d'après le plan du mesurage de Boutet, en date du 14 septembre 1667, où il fait remarquer qu'il a suivi dans sa triangulation « les anciennes clôtures qui y étaient ci-devant. »

Notre-Dame de Recouvrance, située entre ces deux lignes pareillement inclinées, était donc tout probablement dans le même sens, c'est-à-dire, nord-ouest et sud-est, comme la rue de la Fabrique.

TROISIÈME RAISON : *les nouveaux alignements donnés aux Jésuites* en conséquence de la nouvelle position de l'église. M. de Montmagny, qui avait d'abord en 1646 fait borner et aligner le terrain des Jésuites (où sont aujourd'hui les Casernes) dans le sens de la rue de la Fabrique, fit relever les bornes en 1648, pour donner à l'emplacement du collège qu'on allait y bâtir, une position en harmonie avec la nouvelle orientation de l'église, que l'on construisait alors. « Depuis avoir signé le présent acte, dit-il, l'église ayant été placée au lieu où elle est, nous avons jugé à propos de donner d'autres alignements et bornes aux dits RR. Pères de la compagnie de Jésus, pour placer leur maison. » (1) Et les nouveaux alignements sont est et ouest, nord et sud, comme l'église nouvelle.

Ces raisons, nous paraissaient si concluantes, que nous conçûmes dès lors l'espérance de retrouver

(1) Etude de Tronquet, Concess. aux PP. Jésuites du 24 juillet 1646 et du 16 juillet 1648.

sous terre quelque chose de cette église primitive. Si nous trouvions une fondation formant un angle notable avec la Cathédrale, nous avions du coup un moyen de déterminer la position exacte de Notre-Dame de Recouvrance, et une preuve de la justesse de nos calculs, car, depuis la construction de l'église actuelle, toutes les bâtisses et dépendances ont toujours été, du moins sur ce terrain, en harmonie avec la nouvelle orientation.

Nous ouvrîmes donc une petite tranchée en arrière du Presbytère. Notre empressement nous coûta quelques sueurs ; la terre, encore gelée, nous faisait croire à chaque instant à l'existence de quelque maçon ; et le pic finissait par défoncer, et ne rapportait que de la terre mêlée ou des vidanges. Le souper sonne ; il faut attendre au lendemain. Franchement, la nuit nous parut longue. Enfin, jeudi matin, 22 avril, le soleil se lève radieux, comme pour annoncer une découverte. En attendant que mon homme eût fait son marché, je m'amusaï à faire des plans, à interroger la cathédrale, le presbytère, à niveler, à arpenter ; enfin, de désespoir, je prends moi-même la bêche. J'allais l'enfoncer impitoyablement dans une plate-bande ; lorsque la pensée me vint que je pourrais creuser à côté, sans faire de dégât, et avec égale chance de succès. Au bout de quelques minutes, je tombe sur de vieux mortier à moitié désagrégé. Vite, le parement. Voilà qu'une pierre se dresse, puis une seconde, puis une troisième ; c'est bien un mur de travers.

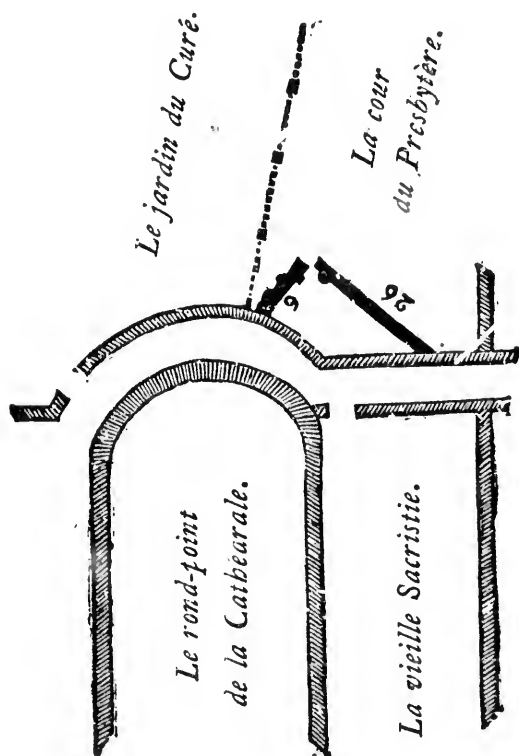
J'étais tombé sur un angle du portail, sur l'angle auquel on confie d'ordinaire la pierre angulaire et l'inscription. Aussi était-il défait, et je ne trouvai que le goulot de la bouteille qui devait me donner le secret de l'énigme. A demi consolé, je découvre le reste du portail, c'est-à-dire, 26 pieds environ. Mais l'autre angle m'échappe ; il tombe sous la sacristie.

Il sera peut-être possible plus tard de retrouver sous le plancher, quelque fragment de l'autre long pan, et, si l'on ne peut en déterminer la longueur, on aura du

moins l'une des dimensions, qui donnera une idée approximative de l'autre.

Pour bien constater que ce solage (il ne faut pas oublier que cette église fut construite en bois) était bien celui du portail, nous avons creusé quelques pieds plus loin que l'angle, et la bêche est arrivée au roc, sans découvrir aucune trace de fondation.

Afin que chacun puisse plus facilement se faire une idée de la position exacte de ces fondations, nous les avons figurées en noir dans le petit plan qui suit :



Comme on le voit, celui des longs pans dont il y a 9 pieds de découvert, traverse le rond-point vers le côté de l'évangile ; l'autre, supposé que la chapelle eût une trentaine de pieds de large, doit tomber à

peu près sur la diagonale de la sacristie. Et, comme le portail paraît avoir été tourné vers le fort, le chœur de Notre-Dame de Recouvrance coïncide presque avec celui de la Cathédrale. De sorte que Mgr de Laval, qui repose au pied des marches de l'autel, se trouve enterré à peu près au milieu du chœur de Notre-Dame de Recouvrance.

C. H. LAVERDIÈRE,

il y a
rs le
pelle
ber à

